



# M'éliminer?

## STOP au DPI

NON au diagnostic préimplantatoire sans limites !

4<sup>ème</sup> édition, décembre 2015

Toni Brunner,  
président UDC



« Le Parlement l'a poussée un peu loin ! »

Christian Levrat,  
président PS



« À mon avis, la loi dépasse les limites ! »

Des présidents de partis s'expriment sur le diagnostic préimplantatoire (LPMar), le 2 octobre 2015, dans l'émission Arena de la télévision suisse alémanique SRF1.

### DE QUOI EST-IL QUESTION ?

## Le référendum a abouti – Maintenant, il faut un «pacte» avec le peuple !

Il n'a fallu que quelques heures au Parlement suisse, lors de ses consultations, pour passer de l'interdiction du diagnostic préimplantatoire (DPI) à l'un des projets de loi les plus dépourvus de limites en Europe. En revanche, la collecte de signatures par laquelle le peuple veut à présent stopper ce projet de loi lui a coûté des milliers d'heures de travail. Toutefois, personne ne va se plaindre, car le référendum, outil de démocratie directe, est souvent le seul moyen de faire pièce au Parlement si celui-ci dépasse de nouveau les bornes.

La révision de la loi concernant l'introduction du DPI (LPMar), intervenue au Parlement dès le 12 décembre 2014, manifeste la volonté de permettre l'examen d'embryons pour les maladies héréditaires et anomalies chromosomiques, et de faire passer de 3 à 12 le nombre d'embryons pouvant être développés durant un cycle de la femme.

Certes, dans son message du 7 juin 2013 au Parlement, le Conseil fédéral avait approuvé une autorisation de la nouvelle technologie, mais seulement pour, chaque année, les 50 à 100 couples (environ) touchés par une grave maladie congénitale. Il voulait que le dépistage chromosomique demeure interdit, car sinon celui-ci permettrait, de manière massive, des tests sur les embryons, même lorsque les parents ne sont aucunement touchés par une maladie congénitale.

Le Parlement ne suivit pas le Conseil fédéral, mais franchit une véritable «ligne rouge»: de fait, avec la révision législative intervenue, c'est jusqu'à 6000 couples par an qui, dans le cadre de la fécondation artificielle, pourraient faire examiner leurs embryons selon toutes sortes de critères et les faire sélectionner systématiquement. Des centaines de milliers d'embryons ne seraient produits que pour être classés «dignes de vivre» ou «indignes de vivre». Seul un sur quarante aurait la chance de voir le jour. ►►

En peu de temps, des milliers d'applications du DPI l'établiraient dans la société, au point de pousser massivement les couples à pratiquer des dépistages afin d'éviter à coup sûr la venue d'un enfant handicapé. À l'avenir, les parents ayant un enfant handicapé devraient, beaucoup plus encore qu'aujourd'hui, s'expliquer devant la société.

Mais maintenant, le référendum contre cette loi dépourvue de limites a abouti. La votation populaire sur ce sujet aura probablement lieu le 5 juin 2016. Alors, si le peuple, en majorité, inscrit «NON» sur le bulletin de vote, le Parlement aura de fait pour mission de retravailler à nouveau la loi sur le DPI

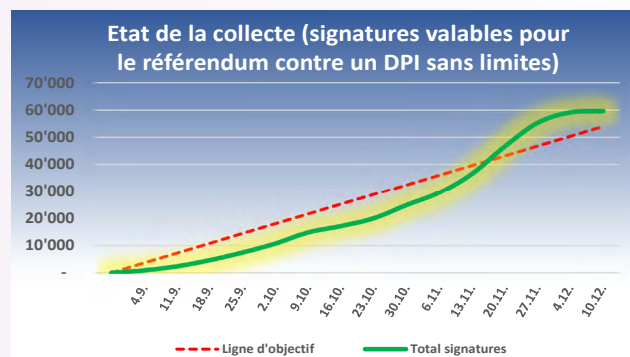
en la configurant de manière nettement plus restrictive.

Aujourd'hui, les différents comités référendaires ont l'occasion unique de proposer ensemble un «pacte» au peuple, à savoir : que par le référendum, on ne combattra la loi sur le DPI qu'aussi longtemps que le Parlement ne sera pas revenu à la ligne du Conseil fédéral. C'est-à-dire que seules les personnes atteintes de graves maladies héréditaires pourront utiliser le DPI. Les dépistages chromosomiques devront être interdits, et le nombre maximal des embryons pouvant être développés durant un cycle de la femme passera de 3 à 8, et non pas à 12.

## Le référendum : longtemps sur le fil du rasoir

En tout, 25 organisations, partis, associations et comités s'étaient joints à la collecte de signatures contre la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMAR); parmi eux, des organisations bien connues, comme les associations d'handicapés Insieme, Procap, Agile et Cerebral, les deux partis PEV et UDF, La Ligue suisse des femmes catholiques, les Femmes protestantes en Suisse, l'intermédiaire d'assurances-maladie Pro Life, Jugend und Familie (Jeunesse et Famille), la Fédération suisse des sages-femmes et les organisations pro-vie Oui à la vie et HLI. Avec plus de la moitié de toutes les signatures réunies, c'est toutefois le comité bourgeois «Stop au DPI» qui, avec le soutien de l'Association Mamma et de l'UDF, a le plus contribué au succès de la collecte.

Jusqu'à quatre semaines avant la fin de celle-ci, comme le montre de manière saisissante la courbe du nombre



de signatures récoltées, le référendum était sur le fil du rasoir. Il a fallu de dramatiques appels aux membres et sympathisants des différentes organisations pour provoquer un coup de collier final assurant la nette réussite du référendum.

## De bonnes perspectives pour la votation populaire

Le large soutien au référendum, de la gauche à la droite, ainsi que par nombre d'organisations et associations, laisse penser qu'on peut espérer à juste titre que l'issue de la votation populaire sur la loi concernant le DPI (c.à.d. la version révisée de la loi sur la procréation médicalement assistée - LPMAR) puisse se faire dans le sens du comité référendaire.

La comparaison suivante alimente elle aussi cet espoir : lors des votes au Parlement, en comparaison à celui portant sur l'article de la Constitution sur le DPI, les Conseillers nationaux et

aux Etats ont été plus de deux fois plus nombreux à dire «Non» à la loi sur le DPI. Dans la votation populaire à venir sur la loi concernant le DPI, la proportion des «Non» doit par contre n'être supérieure que d'environ un tiers par rapport à la votation populaire concernant l'article de la Constitution sur le DPI pour atteindre les 50,1% de «Non» requis.

Suffrages des votations	Article de la Constitution sur le DPI : Proportion des «Non»	Loi sur le DPI : Proportion des «Non»	Modification de la proportion des «Non»
Parlement (Conseils nationaux et aux Etats confondus)	16,7%	33,8%	Doublement
Peuple	38,1% (14 juin 2015)	??? (5 juin 2016)	Requis : +12 pts

### IMPRESSUM

Stop au DPI | Edition et Rédaction: Comité «Stop au DPI», Case postale, 4142 Münchenstein. Tél. 061 415 20 67, info@stop-au-dpi.ch, www.stop-au-dpi.ch | Compte destiné aux dons : CP 70-71 72 73-6, IBAN : CH05 0900 0000 7071 7273 6 | Designs: GOAL AG für Werbung und Public Relations, 8600 Dübendorf | Images : p.1, émission Arena de la télévision suisse alémanique SRF1, du 2 octobre 2015 | Impression : Spühler Druck AG, 8630 Rüti/ZH | Publication trimestrielle | Abo : CHF 10.-, gratuit pour les bienfaiteurs.



*Joyeux Noël  
et un bon départ  
dans l'année nouvelle !*